

APPEL À PROJETS

« ANGERS, L'ART A CIEL OUVERT »

PRÉAMBULE

Lancé en 2018 par la municipalité, le budget participatif de la Ville d'Angers invite les habitants et collectifs à émettre leurs idées d'aménagements possibles pour le territoire.

Parmi les lauréats, « Angers, l'art à ciel ouvert » est un projet qui vise à rendre la ville plus audacieuse en créant des fresques murales, des sculptures et du mobilier créatif dans l'espace public. Dans ce cadre, la Ville d'Angers propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre murale sur le Trois-Mâts, bâtiment accueillant notamment la Maison de quartier éponyme.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux : soutenir la création artistique, dynamiser l'espace public et rendre l'art accessible à tous.

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ*, qui tiendra compte de l'architecture du bâtiment et de son environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

LE SITE DU TROIS-MÂTS ET SES USAGES

 Localisation de la façade : place des Justices BP 51445, 49014 Angers cedex 01

Le bâtiment regroupe, entre autres, la Maison de quartier du Trois-Mâts et la Bibliothèque municipale des Justices. C'est un espace de rencontre entre les habitants, les associations et les usagers des services publics.

La Maison de Quartier « Le Trois-Mâts » est un foyer d'initiatives des habitants, appuyé par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social et culturel pour l'ensemble des habitants du quartier. Elle place la participation au cœur de l'action en partant de ce que vivent les habitants, de ce qui compte pour eux.

L'Association « Le Trois-Mâts » propose et administre ce lieu ouvert à tous les publics, et fonde son action sur plusieurs principes :

- Educative sur les enjeux et les questions de société, en complémentarité avec les autres acteurs de l'éducation et au premier rang desquels la famille,
- Facilitatrice de dialogue en prenant en compte la parole de tous les habitants y compris des plus fragiles et « isolés »,
- Animatrice de réseaux sur le quartier ou comment agir ensemble et de manière complémentaire,
- Initiatrice d'actions collectives qui favorisent l'épanouissement des personnes et le développement des capacités sociales des personnes,

Les services proposés par l'association s'adressent à tous, de la petite enfance aux personnes âgées. Elle se définit comme une maison de quartier Centre social.

<http://www.letroismats.fr>

CONTEXTE ET CAHIER DES CHARGES

« Le Trois-Mâts » fait actuellement l'objet de travaux de restructuration et d'agrandissement présentés en annexes. La réalisation d'une œuvre murale s'intégrera dans ce contexte et accompagnera la revalorisation de ce site.

Ainsi :

- L'œuvre retenue sera un marqueur visuel permettant de mieux identifier le lieu, en lui faisant un écho que le projet expliquera
- L'œuvre devra accompagner visuellement les angevins et les usagers du site, de l'axe principal (rond-point des Justices) vers l'entrée du bâtiment.
- La réalisation de l'œuvre devra s'accompagner de temps d'échanges et/ou d'ateliers avec les habitants, en lien avec la Maison de Quartier et la Ville.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'artiste choisi recevra 8 000 euros d'honoraires incluant ses frais de transport, de repas et d'hébergement éventuel. Les frais de production de son œuvre (matériels, engin de levage...), seront pris en charge directement par la Ville d'Angers à hauteur de 5 000 euros maximum.

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un contrat signé entre le ou les artistes retenus et la Ville d'Angers.

CALENDRIER

- 31 mars 2021 à minuit : date limite d'envoi des candidatures
- Fin avril 2021 : jury de sélection
- Début mai 2021 : désignation des artistes retenus
- Juin ou juillet 2021 : réalisation/Installation de l'œuvre

CRITÈRES DE SÉLECTION

Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* : prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, l'architecture du bâtiment et ses usages.

Faisabilité (40%)

- La faisabilité technique et financière du projet
- Le respect du cahier des charges, notamment concernant les propositions d'implantation de l'œuvre présentées en annexe, pour lesquelles une certaine liberté est acceptée.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser par **courriel au format PDF** à l'adresse mail developpement.culturel@ville.angers.fr, **au plus tard le 31 mars 2021 à minuit.**

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier d'artiste comprenant un portfolio et un CV détaillé
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site ou à minima d'une esquisse du projet artistique
- Une fiche technique du projet
- Un budget prévisionnel
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

CONTACT

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers

Lucie PICARD, chargée des arts visuels

lucie.picard@ville.angers.fr

Tél : 02 41 05 41 49



QUARTIERS ANGERS



L'extension, réalisée par l'architecte Sophie Saigneurin, utilisera des matériaux biosourcés comme le béton de chanvre pour les murs de façade et la chaux pour les enduits.

Justices, Madeleine, Saint-Léonard

En travaux, le Trois-Mâts voit plus grand

La maison de quartier Le Trois-Mâts s'apprête à vivre une saison inédite. En effet, cette rentrée sera aussi celle des travaux de restructuration et d'agrandissement de l'établissement. Objectifs : améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail du personnel et créer de nouveaux espaces dédiés aux activités de la structure. Le chantier va se dérouler en deux phases. La première consistera à réaliser une extension de 324 m², à l'arrière du bâtiment, route de la Pyramide, en lieu et place du parking improvisé qui avait fini par se pérenniser au fil du temps. La nouvelle surface aura vocation à accueillir une salle numérique, deux salles d'activités et une salle de réunion. Cerise sur le gâteau, et plus précisément sur la toiture, celle-ci sera aménagée en terrasse pour une activité de jardinage encadrée par l'association. En parallèle, des interventions sont prévues au niveau de la salle de spectacle : rénovation du système de ventilation, mise en conformité du désenfumage, renforcement de la charpente métallique pour accueillir des équipements de son et de lumière. De mai à août, place à la rénovation du hall d'accueil, au rafraîchissement des

locaux de la bibliothèque et au ravalement de la façade.

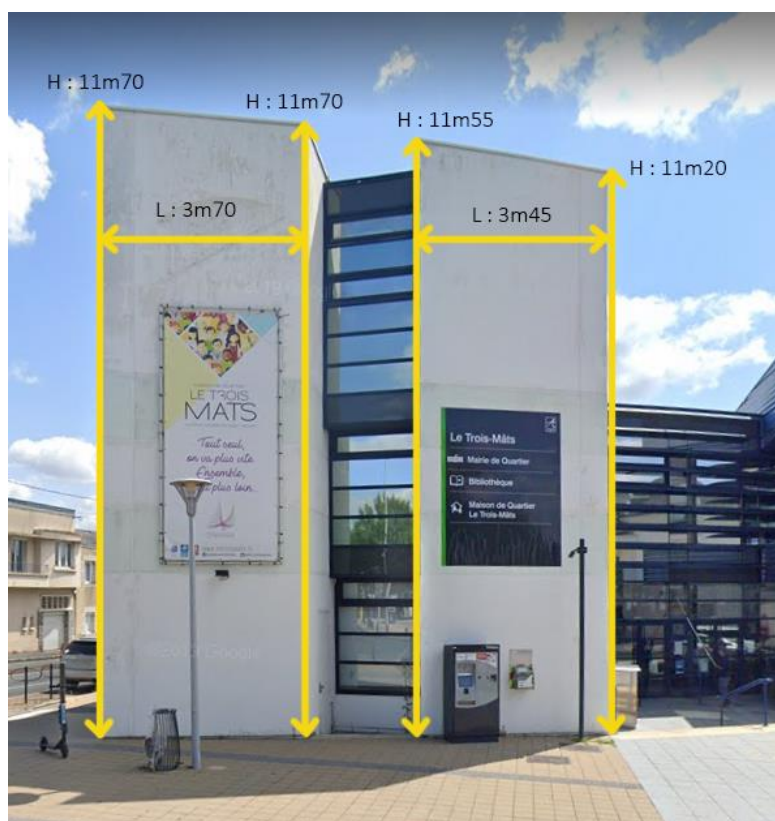
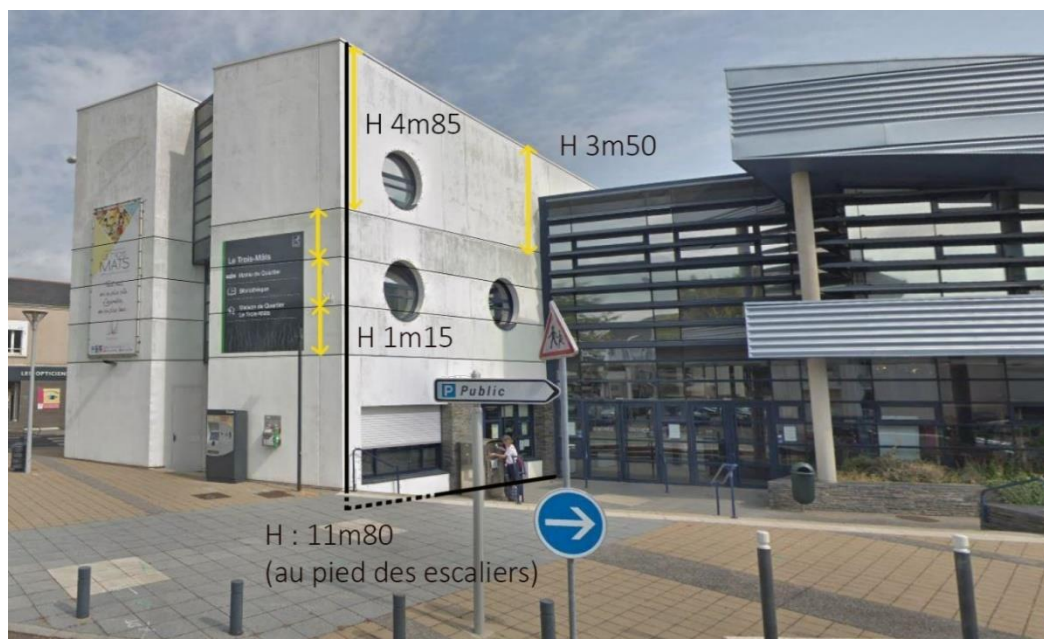
Durant les travaux, la maison de quartier reste ouverte et l'ensemble de ses prestations maintenues. *"Nous tenons à conserver nos missions d'accueil, de rencontres et de convivialité, explique Raphaël Joncheray, le directeur. Nous avons dû néanmoins nous réorganiser. Nous avons réhabilité le bâtiment du Chêne-Magique pour y créer un grand pôle dédié à l'enfance et aux familles."* Un aménagement pérenne prévu de longue date. Le changement va se voir également du côté de la salle de spectacle. *"L'espace avait deux utilisations : des ateliers que nous avons réussi à déplacer ailleurs et une programmation culturelle, rappelle le directeur. Nous allons proposer une saison hors les murs en multipliant des formes artistiques plus intimistes 'J'irai chez vous', notamment à domicile. À ce sujet, les habitants souhaitant proposer leur jardin ou leur salon pour y accueillir des contes, du théâtre ou de la musique, par exemple, sont les bienvenus."* ■

Maison de quartier Le Trois-Mâts, place des Justices, 024166 0202. letroismats.fr

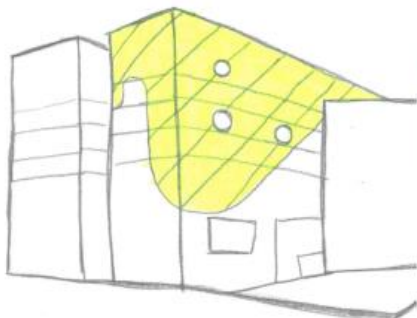
ANNEXE 2 / FICHE TECHNIQUE

Dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la maison de quartier (date de livraison prévue : courant août 2021), un ravalement des façades sera réalisé avant la réalisation de l'œuvre murale et la bâche et le panneau de présentation du Trois-Mâts visibles sur les photographies ci-dessous seront enlevés.

Photographies et dimensions de la façade concernée



Exemples d'implantations possibles de l'œuvre en façade proposées par l'architecte du bâtiment, Sophie Seigneurin :



Proposition 1 - Partie haute sur l'angle
La fresque est comme un "tatouage" sur le bâtiment :
emplacement à définir mais souhait de jouer avec les frames existantes sur l'angle de la place des Justices.



Proposition 2 - Exemple d'implantation



Proposition 3 - Exemple d'implantation

Ces exemples sont proposés à titre indicatifs. Les candidats restent libres de faire d'autres propositions.

L'implantation précise de l'œuvre fera l'objet d'une discussion entre l'artiste sélectionné, la Ville et l'architecte du bâtiment. Le projet sera ensuite soumis à l'architecte des Bâtiments de France.